



PRÉFET
DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit « La Routière », sur la commune d'Aubigny-les-Clouzeaux

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2025-DCPATE-179 du 15 mai 2025, le dossier présenté par la SAS Parc Solaire de la Routière, relatif à la demande de permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune d'Aubigny-les-Clouzeaux, est soumis à enquête publique. Cette enquête se déroule en mairie d'Aubigny-les-Clouzeaux (20 Grand'rue, Aubigny) pendant 31 jours consécutifs, **du mardi 17 juin 2025 à 9h00** (heure d'ouverture de l'enquête) **au jeudi 17 juillet 2025 à 12h00** (heure de clôture de l'enquête).

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie :

- le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet ;
- le dossier est également consultable gratuitement, en ces lieux, sur un poste informatique mis à la disposition du public.

Monsieur Jacques PROUST, ingénieur cadre en retraite du secteur industriel, et Madame Mireille AMAT, ingénieure en biologie, sont désignés par le tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête, respectivement en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêtrice suppléante.

Le commissaire enquêteur recevra en personne, en mairie, les observations du public écrites ou orales de la manière suivante :

- mardi 17 juin 2025 de 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h00 ;
- jeudi 26 juin 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- jeudi 17 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 (heure de clôture de l'enquête).

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions peuvent également être adressées à l'attention expresse du commissaire enquêteur :

- par écrit au siège de l'enquête : mairie d'Aubigny-les-Clouzeaux, 20 Grand'rue, Aubigny, 85430 Aubigny-les-Clouzeaux,
- ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee1@orange.fr (indiquer précisément dans l'objet du courriel : « Enquête publique – Parc photovoltaïque – Aubigny-les-Clouzeaux »).

Seules les observations émises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État en Vendée (www.vendee.gouv.fr ; rubrique : « Publications / Enquêtes publiques » ; liste déroulante : « commune d'Aubigny-les-Clouzeaux »).

Le résumé non technique de l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés, l'arrêté précité et le présent avis sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée (à l'adresse susmentionnée) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du 17 juin 2025 au 17 juillet 2025** inclus, sur ce même site internet.

Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de Madame Marion LAURENCON au 06-58-80-68-90 ou par courriel marion.laurencon@vinci-autoroutes.com.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie d'Aubigny-les-Clouzeaux, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision d'accorder ou de refuser le permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du préfet de la Vendée.